

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 2026 ;

## **DÉCIDE :**

Délégation est donnée à Madame Dominique HEURTEVENT, Directrice Exécutive de la Direction Exécutive des Risques, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive des Risques visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique HEURTEVENT, Directrice Exécutive de la Direction Exécutive des Risques, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Olivier LUC, Directeur du Département de Gestion des Risques Groupe ou par Monsieur François TIROT, Directeur du Département Risque Opérationnel et Contrôle Permanent.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 21 mai 2026  
En un exemplaire original

**Le Directeur Général**  
**Christophe LECOURTIER**